ſubſiſtance plus facile & plus abondante que dans ces dernieres années.

Le payement s'eſt fait facilement: l'argent n'a point été rare. Les ſoies ſont toujours fort cheres.

De Dunkerque, *le 9 Octobre.*

Du 15 au 30 Sept., il eſt entré dans ce Port 47 bâtimens chargés de thé, ſel, fayance, toile cirée, morue, papier, huiles d'olive, de chanvre & de baleine, ſavon, bled, farine, raiſins en caiſſe, ſucre, café, fer, tabac, riz, genievre, charbon de terre, plomb, meules, ardoiſes, coton, laine, chanvre, vin, planches, poivre, azur, piment &c.

Les eaux-de-vie baiſſent depuis quelque tems; elles ſont de 24 patards à 23 & demi. Les prix des autres denrées varient pareillement. Le café de Saint-Domingue vaut 13 ſ. à l'entrepôt.

Le brigantin, la *Magdeleine*, de 160 tonneaux, en charge pour le Cap François, partira dans le courant de Novembre: il recevra fret & Paſſagers. S'adreſſer au ſieur *Pion*, Intéreſſé, ou au ſieur *Laſitte*, Courtier dudit navire.

De Lille (*en Flandre*), *le 9 Octobre.*

L'huile de colſat vaut 59 florins, le baril de 50 pots, peſant 190 à 192 livres. Le colſat ſe vend environ 11 fl. la raziere.

La navigation de la Haute-Deuſle, interrompue depuis le 1 Septembre, ſera entiérement libre Lundi prochain.

Une Ordonnance de Police du 3 a taxé le prix de la biere à 26 doubles le pot en Ville, & 22 dans la Banlieue.

De Nancy, *le 8 Octobre.*

Il y a eu une diminution dans le prix des grains, mais moins forte qu'on ne le deſire. La Cour Souveraine avoit permis à l'Abbaye de S. Maxence de Treves, de tranſporter dans cet Electorat, les grains provenant des terres que cette Abbaye poſſede dans la Lorraine Allemande. Son Arrêt a été caſſé par un Arrêt du Conſeil d'Etat que l'on vient d'afficher dans cette Province.

De Langres, *le 12 Octobre.*

Depuis le 16 Septembre, les grains ſe ſont ſoutenus dans nos Marchés au prix de 4 l. 4 ſ. à 4 l. 10 ſ. le bichet; & le pain va de 1 ſ. 10 d. à 2 ſ. 10 d.

Les vendanges de nos cantons ſont très-abondantes. On trouve un quart & plus de raiſin qu'on ne comptoit. On commence à faire les vins qui ne paroiſſent pas bien fumeux. Les raiſins n'ont pas mûri, autant qu'on l'eſpéroit: ce qu'on attribue à la grande abondance de pluies tombées depuis deux mois. Nous eſpérons néanmoins que l'hiver bonifiera nos vins.

De Rouen, *le 14 Octobre.*

Le tems eſt, dans tous nos cantons, des plus favorables pour les ſemailles: celles qui ſont déjà faites, levent même trop; s'il ſurvenoit une gelée un peu forte, elles ſeroient endommagées. On travaille vivement à la récolte des poires & pommes: quoiqu'il n'y en ait qu'en très-petite quantité, on aura encore plus de cidre qu'on ne l'imaginoit; car le fruit rend beaucoup de jus. L'été a été fort propice: des chaleurs modérées par des pluies qui ſont toujours venues fort à propos & qui ont diſcontinué de même ont produit ce bon effet. On croit que le cidre vaudra à la Foire Saint-Martin 60 liv. le muid.

La récolte des lins a été aſſez belle, ce qui en a fait un peu baiſſer les prix. Cependant l'huile de cette graine ainſi que celle de rabette ſont toujours exorbitamment cheres: elles valent 92 liv. le baril de 120 bouteilles de Paris.

Les marchandiſes des Iſles, ſi l'on en excepte le café, ſe ſoutiennent aſſez, l'indigo ſur-tout. En revanche, le café eſt ici, comme au Havre, à bas prix. Le S. Domingue vaut 13 ſ., & le Martiniquois 16, en entrepôt, poids de 106 livres. Il en eſt arrivé, depuis trois ſemaines, pluſieurs navires chargés, entr'autres un de 200 tonneaux. Cette grande abondance durera, dit-on, long-tems, parce que les Colons, vu le haut prix où il étoit, il y a deux ou trois ans, ont mis beaucoup de terrein en café. Nous avons ici de riches maiſons qui font ſur cet objet des ſpéculations conſidérables, ce qui ſeul produit un débouché.

DE BRIE-COMTE-ROBERT, *le 16 Octobre.*

Le mois dernier, il arriva dans notre voiſinage un phénomene aſſez remarquable. Dans la cour du château de Servon, entre Groſbois & cette Ville, il y a un très-gros arbre ſur lequel les moineaux des environs viennent ſe coucher. Pendant la nuit il y eut un ouragan conſidérable avec tonnerre & pluie mais ſans grêle. Les gens de M. le Comte de Servon trouverent à leur réveil plus de ſix cens moineaux morts ſous cet arbre, ſans que l'arbre fût aucunement endommagé, & ſans que les oiſeaux euſſent aucune marque qui pût indiquer comment ils avoient péri. Les gens du pays les ont mangés, les ont trouvé fort bons & n'en ont point été incommodés.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Lettre de M. Charlemagne, Fermier général à Bobigni, près Pantin, à M. Mauffray, Curé de Plétan en Bretagne, ſur divers objets intéreſſans pour l'Agriculture. Ce 19 Septembre 1772.

J'ai reçu, mon très-cher & digne Paſteur, votre lettre datée de Plétan en Bretagne du 19 Août 1772. J'apprends avec bien de la ſatisfaction que les Garçons Laboureurs que j'ai envoyés dans votre Paroiſſe y font des progrès utiles.

Par réciprocité, je vais vous rendre compte de nos récoltes. Nos bleds en général grainent peu, mais ils rendent beaucoup de farine. J'en ai fait l'eſſai & j'ai trouvé que deux ſeptiers & un minot de bled, meſure de Paris, de la récolte actuelle, avoient rendu autant de farine & de meilleure qualité, que trois ſeptiers de la même meſure de la récolte derniere : ce qui nous met au moins au niveau, & je penſe que le bled n'augmentera pas ; je le ſouhaite.

Comme vous êtes un très-bon Phyſicien, je veux vous conſulter ſur une eſpece de diſpute que j'eus ce mois d'Août dernier à l'Ecole d'Agriculture d'Annel avec M. Sarcey de Sutieres. Il prétend que la nielle ne vient que des labours, & que ceux des Laboureurs qui labourent en planches bombées, comme il fait, n'ont jamais de nielle dans leurs bleds. Je penſe au contraire que la nielle ne provient que de l'influence du tems & non des labours. Sauf vos lumieres ſupérieures, M., voici mon opinion. Le ſoleil attire les brouillards dans la baſſe partie de l'atmoſphere, & lorſque cette petite pluie tombe, ſi le ſoleil ne luit point, les bleds ne ſont jamais endommagés ; au contraire lorſque le ſoleil paroît, on voit l'épi de bled marqué, ſemblable à quelqu'un qui a eu la petite-vérole ; & du côté oppoſé au ſoleil, l'épi de bled & le tube ſont blancs ſans aucune tache. Je dis plus, ſi l'on avoit aſſez de monde pour paſſer le cordeau & faire tomber la nielle de deſſus les bleds, avant que le ſoleil parût, on les préſerveroit de cet accident. J'ai vu pluſieurs fois ſur le même épi de bled niellé & ergoté, les lobes ou mailles du haut de l'épi qui ſoutiennent les premieres : lorſque la nielle tombe & qu'elle trouve un vuide, elle s'inſinue dans les mailles où eſt renfermé le grain de bled, elle y forme une eſpece de maſtic & le prive, par cet accident, de recevoir les ſucs nourriciers qui lui ſont propres pour ſa fécondité. Le grain de bled vient beaucoup plus gros qu'il ne doit être & tombe en pouſſiere quelquefois noire, ou d'autre couleur. Pluſieurs Phyſiciens prétendent que l'ergot ne provient que de la préparation des ſemences, mais je ſçais par pratique le contraire. A l'égard de la nielle, M. de Sutieres eſt le ſeul qui prétende qu'elle provient des labours.

Vous me faites l'honneur de m'inſtruire de ce qui ſe paſſe en Bretagne, à mon tour, je vous ferai part de ce que j'ai vu en France. Au mois de Mars dernier, je fus auſſi chez M. de Sutieres. Une partie des labours étoient faits pour ſemer les avoines. Les planches ſont de douze raies. On fait une dérayure & on ne leve point le *frayon* ou *créteau*. Ce terme n'eſt point François, mais il eſt uſité parmi les Laboureurs. Comme la terre d'Annel eſt ſur une éminence & que l'eau ne ſéjourne point ſur la ſurface, j'eus l'honneur d'obſerver à M. de Sutieres qu'il conviendroit de tourner vingt-quatre raies à droite & trente-ſix raies à gauche, ce que nous appellons *endoſſer* & *fendre*, &

avoir ſoin de lever le frayon ou créteau : que dans ſoixante raies il ne s'en trouveroit qu'une ſeule de vuide ; qu'au contaire, ſuivant la culture de l'Ecole d'Agriculture, toutes les douze raies une dérayure, dans ſoixante, cela fait bien cinq, & cinq frayons ou créteaux, ce qui fait dix raies en pure perte au lieu d'une. Auſſi ont-elles rendu peu d'avoine, & certaines preſque rien.

J'ai une autre grace à vous demander, mon cher Paſteur, ſi vous faites prendre des taupes dans vos terres, & que vous puiſſiez me les envoyer vivantes, je joindrai les miennes aux vôtres, & je les enverrai toutes à M. de Sutieres. Je dépenſe 25 à 30 piſtoles par chaque année pour les faire prendre tant dans mes prairies artificielles que ſur mes autres terres. M. de Sutieres ſoutient qu'elles ſont beaucoup plus profitables qu'onéreuſes, parce qu'en fouillant la terre, elles tirent des ſels qui ſe trouvent ſur la ſuperficie du terrein ; & lorſque la terre eſt couverte de neige, on paſſe la herſe avec des fagots d'épines, la neige en ſe fondant s'amalgame avec ces nouveaux ſels tirés par les taupes, & la récolte eſt bien plus abondante que ſur les terres où il n'y a point de taupes. Voilà ſa prétention. Ces idées ſont ſi neuves & ſi intéreſſantes qu'on ne ſçauroit trop les publier pour mettre tous les Amateurs d'Agriculture & ſurtout les Praticiens (comme ſont les gros Fermiers) dans le cas de faire ces expériences & de les multiplier. Je ſuis &c.

Signé, CHARLEMAGNE.

I I.

Lettre ſur divers objets d'Agriculture. A Gournay-ſur-Aronde, près Compiegne, 24 Août 1772.

Pourquoi vous ai-je promis, Monſieur, de vous envoyer de tems en tems quelques obſervations ſur l'Agriculture ? On en a tant fait de toutes les façons depuis dix ans, que je ne vois plus rien de nouveau à dire, quoique tout me paroiſſe encore à faire.

Si l'on remarque quelques progrès dans cette partie, ce n'eſt point à l'uſage des principes (qu'on ne lit pas ailleurs, que je ſçache, que dans le petit Ouvrage que je viens de donner au Public, *le Laboureur*, à Paris chez Jombert, rue Dauphine), mais c'eſt au prix pes grains renchéris qu'on les doit, & la cherté ne prouve pas tout-à-fait le ſuccès de l'Agriculture.

On a très-bien vu les abus dont cet Art eſt rempli, mais en y apportant moins de connoiſſance que de zele pour les déraciner, on y en a ajouté plus de nouveaux que l'on n'en a corrigé de vieux. Comme il ne m'eſt permis de parler que de ceux-ci, je vais en expoſer quelques-uns au ſujet de la moiſſon, tels qu'ils ſont ou du moins tels que je les vois.

Il ne s'agit point de ſçavoir s'il ſeroit plus avantageux de faucher le bled que de le ſcier ; cette queſtion a été agitée & réſolue en faveur de la faucille, parce que l'on a prétendu que la faulx égrainoit : on s'eſt trompé, mais cela ne fait rien ; c'eſt la même choſe, aux frais près, lorſqu'on coupe au pied comme ici. Je me propoſe donc ſeulement de faire voir les riſques que l'on court à laiſſer en javelles le bled coupé juſqu'à ce qu'il ſoit en état d'être voituré à la grange. Si le grain étoit bien mûr & la paille aſſez ſéche, il n'y auroit aucun inconvénient à le ſerrer à meſure qu'on le couperoit, comme dans les pays où l'on moiſſonne à un pied de hauteur : mais les premiers bleds que l'on coupe ici, n'étant pas encore aſſez faits, comme d'ailleurs le pied de la paille (fût-il ſans herbe) eſt toujours un peu moins ſec que le reſte, on eſt ſouvent obligé de les laiſſer pluſieurs jours en javelles avant qu'ils ſoient bons à être mis en tas. Tant qu'il fait beau tems, comme cette année-ci, tout va bien ; mais quand la ſaiſon eſt pluvieuſe, comme les cinq ou ſix dernieres années, quel embarras ! quelle inquiétude ! Il faut ſuſpendre la coupe pour ſoigner le bled coupé : on court, au premier rayon de ſoleil, retourner les javelles mouillées : la pluie revient, ouvrage inutile, tems perdu. Voilà déjà la qualité du grain & de la paille altérée ; & ſi le mauvais tems continue encore un peu, on ſerre de la paille pourrie & du bled germé. Mais comment s'y prendre pour mettre ce bled à l'abri de la pluie ? Il eſt un moyen très-ſimple, c'eſt d'en faire, à meſure qu'on le coupe, de petites meulettes ou beauges d'environ trente à quarante gerbes.....

(*L'Auteur décrit la maniere de faire ces meules, déjà rapportée dans notre Gazette & dans notre Journal*).

..... Si ces meules ſont bien faites, elles ne craindront ni le vent ni la pluie ; j'en ai vu paſſer une partie de l'hiver dans le champ, ſans que le bled fût gâté ; outre qu'il ſe bat mieux ayant été mis en meulettes, il y acquiert, avec une plus belle couleur, une qualité ſupérieure à celle du grain que l'on ſerre tout de ſuite. Un bled entaſſé moite en grand volume fermente ; la fumée renfermée, faute d'air, dépoſe ſur le grain qu'elle rend pâle & de mauvais goût ; au contraire lorſqu'il eſt expoſé en petit volume à l'action de l'air qui l'environne & le pénétre de tous côtés, il s'eſſore & devient l'élite du plus beau & du meilleur bled. Les Laboureurs, Monſieur, à qui j'ai expliqué les avantages de cette méthode ſe propoſent d'en faire uſage dans la ſuite, & je ne doute pas que le ſuccès ne l'établiſſe partout où l'on cueille le bled à fleur de terre. Pour les autres endroits, il ne faut pas l'eſpérer ſitôt.

Je remarque encore ici, Monſieur, une mauvaiſe pratique dont l'Auteur de la *Culture des Terres* a dèjà (je crois) parlé. Je ſoutiens avec lui que c'eſt un abus que d'expoſer l'avoine à la pluie pour lui donner de la qualité ; l'eau ne peut que l'altérer : mais comme cette erreur eſt utile à ceux qu'elle aveugle, elle réſiſtera long-tems à tout ce que l'on pourra dire de plus évident contre elle.

Quant à moi, le ſeul avantage que j'y trouve, c'eſt que l'avoine ſe bat mieux : mais cet avantage ne compenſe point la perte du grain qui reſte ſur la terre, & la mauvaiſe qualité de la paille, laquelle étant à moitié pourrie & chargée de terre, ne peut que nuire aux beſtiaux qui la mangent.

Cependant on affecte ici d'être ſi perſuadé que la pluie bonifie l'avoine qu'on la fauche verte, pour qu'elle puiſſe en profiter plus long-temps ſans s'égrainer. Si l'on ſerroit une pareille avoine auſſi-tôt qu'elle eſt ſeche, il eſt certain qu'elle ne peſeroit guères, puiſque n'ayant point atteint ſa maturité, elle reſteroit maigre & ſans qualité : l'eau pourroit peut-être bien en donner (de la qualité) à une plante en humectant à propos ſes racines lorſqu'elle végete encore ; mais il eſt plus sûr qu'elle ne peut qu'altérer la graine en tombant deſſus après que la tige eſt coupée ; la moindre idée de Phyſique, commune à tout homme ſenſé, n'en laiſſe pas douter ; mais cette Phyſique laiſſe encore moins douter que l'eau pénétre plus facilement un corps flaſque qu'un corps dur, & le grain d'avoine hydropique remplit le boiſſeau. J'ai l'honneur d'être &c.

L'Auteur du *Laboureur*.

III.

Magaſin des Graiſſes & Huile d'Aſphalte, pour graiſſer toutes ſortes de voitures & machines à frottement. Ce Magaſin eſt établi à Paris, au Compas d'or, *rue Montorgueil, près la rue Tireboudin.*

Il y a deux ſortes de *Graiſſes d'Aſphalte* : l'une eſt *épaiſſe*, & l'autre *claire*.

L'*épaiſſe* eſt très-propre pour graiſſer les roues des carroſſes, les trains & toute ſorte de voitures : elle eſt ſupérieure au vieux-oing, plus utile, de plus de durée, & à plus d'un tiers meilleur marché. Suivant l'expérience phyſique qui en a été faite, elle eſt amie du fer, & nourrit le bois ; elle ne ſe corrompt jamais & ſe conſerve ſans diminution de poids & ſans perdre de ſa qualité. L'odeur en eſt bonne & ſaine ; ſix onces ſuffiſent pour engraiſſer un carroſſe, & durent ſix jours de travail dans Paris.

Pour employer cette Graiſſe, on doit ſe ſervir d'une ſpatule de bois ou de fer, avec laquelle on l'étend ſur les eſſieux, comme du beurre ſur du pain ; elle ne coule point & ne forme aucun camboui. Lorſqu'on en eſt taché, on s'en nettoye avec de la ſimple eau de ſavon froide ; & s'il arrivoit qu'on en fît tomber ſur quelque équipage, on n'a qu'à prendre un peu d'huile avec une éponge, la paſſer ſur la partie barbouillée, & l'eſſuyer enſuite avec un linge ; rien n'y paroît plus ; la peinture ni le vernis n'en ſeront point endommagés.

La *Graiſſe claire* eſt à meilleur marché que l'épaiſſe, & a la même propriété ; elle n'eſt employée que par les Rouliers & Charretiers, qui gagnent beaucoup à s'en ſervir de la même maniere que de l'épaiſſe. Elle ſe défend de l'eau, & on l'employe très-utilement à graiſſer toutes ſortes de machines à frottement, comme rouets, preſſoirs, moulins ; & l'on remarque qu'elle eſt ſouveraine pour les javars, malandres, corps, excoriations & crevaſſes des chevaux.

L'*Huile d'Asphalte* provenant de la même Mine & Manufacture de ce nom, a les mêmes propriétés que celle de Petrole d'Italie & de Languedoc : elle produit des effets merveilleux pour la guérison des rhumatismes, des humeurs froides, des maladies des nerfs & des épidémies des bestiaux.

Le *Conseil du Commerce*, depuis 1720 jusqu'à présent, a trouvé tant d'avantages pour le Public, dans l'établissement de cette Manufacture de Graisses, que d'après son avis, renouvellé dans toutes les occasions, S. M. en a constamment accordé par cinq Arrêts, aux Entrepreneurs, *l'exemption de tous droits des Fermes aux entrées & dans l'intérieur du Royaume*, avec *la permission de faire vendre & débiter* les Graisses & huile en provenant, dans toutes les Villes & lieux du Royaume, *sans payer aucuns droits, & sans qu'aucun Corps de Marchands* puisse s'y *opposer*, ni *inquiéter* les Débitans.

Cette Manufacture est établie en *Basse-Alsace*. On y va par *Hagueneau*, *Soultz* à la *Mine* de *M. Lebel*. Elle est la seule de cette espece, non-seulement en France mais dans toute l'Europe. Les graisses noires qui n'en proviendront pas seront contrefaites avec un goudron puant & corrosif; au lieu que les graisses d'asphalte sont douces, luisantes, onctueuses, saines & de bonne odeur.

Ceux qui voudront en faire le commerce, pourront s'adresser à la Manufacture, à M. *Gary*, *Garde-Magasin*, *par Hagueneau à la Mine*; à Paris, à M. *Guillain*, *au Compas d'or*, *rue Montorgueil*, *près la rue Tireboudin*; à Lyon, à M. *Vedel*, *Négociant*, *rue du Plâtre*; à Strasbourg, à M. *Perrin*, *Entrepreneur de la Diligence de Lyon*.

Prix des Graisses & Huile d'Asphalte, prises sur la Manufacture en Basse-Alsace, distraction faite de 15 pour cent de tare, poids de marc.

Graisse épaisse ...	24 l.	Le quintal de 100 l. net poids de marc.
Graisse claire	18	
Huile d'Asphalte ..	120	

IV.

Effets publics a Londres, *le 25 Septembre 1772.*

Actions.	*Monnoye fl.*
Le dividende pour les Act. de la B. à 5 ½ p % .	
Annuités consol. à 3 p %	88 ¼
Annuités réduites à 3 p %	
Ann. de 1758 à 3 ½ p % .	90 ⅛
Ann. consol. de 1762 à 4 p %	
Le divid. pour les Actionnaires du S. à 3 ½ p % *	
Anciennes ann. de cette Comp. à 3 p %	86 ¾
Nouv. ann. du Sud à 3 p %	85 ¾
Ann. du S. de 1751 à 3 p %	85 ¼
Le divid. pour les Action. de l'Inde à 12 ½ p % .	193 ½
Ann. de la Comp. des Indes à 3 p %	
Obligations de la Comp. des Indes à 3 p % . .	19 ß
Blilets de Loterie pour 650,000 l. à 13 l. . .	12 ℔ 12
Long ann. non rachetables à différents termes .	
Annuités avec survivances de 1765	
Long. ann. sans cap. } 1745, 46, 57 } 1761 & 62.	14 ½ / 26 ½ années.
Bill. de l'Ech. donnés pour payement de l'intérêt des anciens à 3 p. %.	
Billets de la Marine à 4 p. % *Escomp.* . . .	2 ½

V.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 10 Octobre 1772, au Mercredi 14 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 17, 22 à 23 liv. 15 s. *le septier*; *idem* nouveau, de 21, 25 à 28 livres 5 s.; *idem* au Port de la Grêve, de 21 à 29 liv. Le méteil, 14 liv.; le seigle, de 14, 15 à 16 liv. 10 s.; l'orge, de 10 liv., 11 l. 10 s. à 12 liv. 10 s. aussi *le septier*.

---

* *La baisse est considérable depuis quinze jours; elle est produite par l'appréhension d'une diminution du dividende.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 10 Octobre 1772 au Mercredi 14 dudit, l'avoine ancienne a été vendue à la Halle, de 23, 24 à 25 liv.; *idem* nouvelle, de 22, 22 liv. 10 ſ. à 23 liv.; *idem* au Port de la Grêve, de 20 à 22 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 17 Octobre 1772, de 56 à 57 liv.; *idem* nouveau de 52 à 53; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 53 à 54; *idem* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18 liv; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 50 à 51; *id.* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille & nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 17 Octobre 1772.*

	H	ß		
Or de Portug. à	722			marc.
Du Mexique à	716			
Du Perou à	708			
Les guinées à	720			
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 k. 31 32.	99	10		
Or à 20 karats à	83	10		
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	12	6	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	17	6	
Piaſtres à	49	2	6	

CHANGES DE PARIS, *du 17 Octobre 1772.*

Amſterdam	55 5/8	
Londres	31 15	16 d.
Hambourg	183 3/4 à 1/2	
Madrid	15 4	6
Cadix	15 3	
Livourne	95 1/4	
Gênes	94 3/4	
Lyon, *Saints*	1/2 p.	5/8 p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1772.	*Jeudi 15.*	*Vendredi 16.*	*Samedi 17.*
COMP. D. IND.			
Actions à 7 coup.	1265	1260 57 1/2	1255 52 1/2 50
D°. 16es/25. à 7 cou.			
D°. 8es. à 4 coup.			
D° 25es. à 4 coup.			
Emprunt Oct.			

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix derniers mois 1771 & ſix premiers mois 1772.

Du Merc. 14 Oct. 1772		Du Jeudi 15.		Du Vendredi 16.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*	
Radix, ſix dern. mois 1771.	Z.	Deſchapelles, 6 p. mois 1772.	A.	Lempereur, ſix p. mois 1772.	A.
Roytier, ſix prem. mois 1772.	A.	Courmont, *id.*	C.	Rouillard, *idem.*	
Gautier, *idem.*		Nau, *idem.*		Boſcheron, *idem.*	
Boutray, *idem.*	C.	Delagarde, *idem.*	E.	Penchain, *id.*	C.
Deſplaces, *idem.*	F.	S. Janvier, *id.*		Patu, *idem.*	J.

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1772.

GAZETTE *D'AGRICULTURE,* COMMERCE, *ARTS ET FINANCES.*

ANNÉE 1772. Du Samedi 17 Octobre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE BERLIN, *le 27 Septembre.*

LA récolte des grains n'a pas été auſſi abondante dans ces contrées que le prométtoit la beauté de la ſaiſon, en partie à cauſe de la qualité des grains que l'on avoit ſemés, & en partie par un effet des inondations qui ont couvert les lieux bas. Cependant elle ſuffit à la conſommation des Habitans ; & ceux des pays voiſins doivent ſortir de l'horrible état de miſere dans lequel ils ont été plongés, les deux années précédentes. L'on a calculé que la ſemence avoit rendu ſix pour un ; ce qui, ſans être conſidérable, ne fait pas une récolte mauvaiſe.

DE SACHSENFELD, *le 29 Septembre.*

Il eſt encore tant de malheureux qui ne ſentent qu'ils exiſtent que par la miſere, & qu'ils ſont hommes que par des comparaiſons, il y en a tant encore, que la bienfaiſance d'abord excitée par les premieres impreſſions de leurs maux & peut-être amortie par leur continuité, ſemble réduite à retirer de deſſus leur tête ſa main libérale & tutélaire. Cependant ils ne ſont pas tout-à-fait abandonnés : la ſenſibilité d'un petit nombre d'hommes qui ne vivent, pour ainſi dire, que dans leurs freres & de l'exercice des œuvres de miſéricorde, ne s'épuiſe pas. Lorſqu'ils ont tout donné, ils ne s'ocupent que des moyens de donner encore. Ce dévoûment héroïque eſt la maniere d'exiſter de M. le Comte de Solms. Après s'être mis, pour ainſi dire, en communauté de biens & de maux avec les pauvres, après avoir répandu ſur eux ſa richeſſe comme ſi elle leur avoit appartenu, après avoir contribué à l'établiſſement des Ecoles gratuites, payé le travail des indigens en état de remplir le vœu de la nature, ſoutenu l'impuiſſance confiée par la Providence à la charité pure, en cachant, autant que l'a pu ſa vertu, les œuvres de ſa droite à ſa gauche, & refuſant le tribut de la reconnoiſſance, ce Seigneur vient de réveiller la compaſſion dans les ames ſenſibles par les exhortations pathétiques d'un zele auſſi vif que généreux. Il expoſe dans un écrit public qui ſuffit à ſa gloire, que malgré toutes les précautions priſes pour fournir des remedes aux malades, une nourriture convenable aux convaleſcens, des ſecours aux pauvres honteux &c, les maux, quoique moins grands, ſont grands encore. Il eſt vrai, dit M. le Comte de Solms, que la récolte a été abondante ; mais ceux qui ne poſſédent rien, qui ſont nus, qui ne pourroient acheter du pain à trois pfennings (2 deniers de France) la livre, comment vivront-ils ? Dans pluſieurs ménages compoſés de cinq perſonnes, il en eſt mort deux, les trois autres meurent d'inanition. Que ceux qui auroient la force de ſoutenir ce ſpectacle déplorable, ſe tranſportent à Crotendorf, à Ritterſgrin &c.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

L'épuiſement des Habitans de Crotendorf eſt au point que ſix perſonnes obligées derniérement de porter un mort en terre, ſuccomberent ſous le poids, tomberent de foibleſſe, & moururent dans l'eſpace de quinze jours. Les malheureux qui ſurvivent, comment ſupporteront-ils les rigueurs de l'hiver, quand ils n'ont pas la force d'aller ramaſſer du bois, quand ils n'ont pas même des lambeaux pour ſe couvrir, & que la pudeur ne leur permet pas de paroître dans les Egliſes ou déſertes ou remplies de moribonds. Telle eſt la peinture que M. le Comte de Solms fait d'une partie de la Saxe pour pénétrer les bonnes ames de ſes propres ſentimens & les engager à adoucir le ſort affreux du Peuple que l'humanité lui a fait adopter pour ſa famille.

ITALIE.

De Milan, *le 19 Septembre.*

S. A. R., pour prévenir une partie des inconvéniens que l'exécution de la défenſe d'exporter des grains pourroit entraîner, a jugé convenable d'ordonner qu'on ne moleſteroit en aucune maniere ceux qui conduiroient des grains, tant qu'ils ne ſe trouveroient pas dans la partie de la frontiere où la libre circulation n'eſt pas permiſe par le nouveau plan d'Annone, de marquer les endroits qu'envelopperoit la défenſe à trois lieues des confins, de fixer les formes à ſuivre pour la vérification des permiſſions particulieres &c.

De Venise, *le 19 Septembre.*

Le 12 de ce mois, on a publié un Edit qui permet l'introduction des bleds de Turquie venant de l'Etranger, mais uniquement par la voie des Ports de cette Capitale, & juſqu'au 11 Décembre prochain. Ces permiſſions limitées de ſecourir le pays prouvent qu'on ne le croit pas fort dépourvu.

De Florence, *le 22 Septembre.*

S. A. R. fidele à remplir ſes glorieuſes deſtinées, acquiert tous les jours, par des ſuppreſſions de taxes & de réglemens, un empire & des tréſors nouveaux dans le cœur & dans la richeſſe de ſes Sujets. Par un Edit du 10 Septembre, publié le 18, ce Prince, pour étendre la liberté de la vente des denrées dans les lieux publics de cette Ville, a aboli, à commencer du 1 Novembre prochain, les taxes & les droits du Marché, à quelque titre qu'ils fuſſent perçus, ſoit de place ſoit de prêt de poids & meſures, avec permiſſion à toute perſonne de vendre des vivres & autres eſpeces, dans tous les lieux publics, ſans néanmoins embarraſſer les paſſages, ſans s'établir aux portes des maiſons, des boutiques &c, à moins que les Propriétaires ou Poſſeſſeurs n'y conſentent, & ſans pouvoir acquérir, même par la poſſeſſion, aucun droit ſur les places que l'on aura occupées. Tout ce que la juſtice ordonne, ce que la ſageſſe conſeille, ce que la bienfaiſance inſpire, les loix ſucceſſives de S. A. R. nous le retracent & nous en font jouir.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 3 Octobre.*

Le 4 Avril dernier, le Capitaine James Wilder partit de James-Town dans la Virginie ſur la *Diligence* pour exécuter le projet formé par des Marchands & des Colons de tenter la découverte du paſſage au nord-oueſt. Le 30, il entra dans la Baye d'Hudſon. Le 5 Mai, il s'éleva juſqu'au 63°. degrés 20 min. de latitude. Ayant enſuite doublé les Caps Dolbs & Hope, à travers des difficultés & des dangers continuels, une mer ſans glace & un courant très-fort lui donnerent de vives eſpérances. Deux jours après, il ne trouva qu'une large baye; enfin s'étant élevé avec beaucoup d'effort juſqu'au 69°. deg. 11 min., il fut obligé d'abandonner l'entrepriſe, perſuadé qu'il n'avoit franchi cette mer qu'à la faveur d'une crue d'eau, & qu'elle étoit habituellement couverte de glace & impénétrable. Le 29 Juillet dernier, il eſt rentré dans le Port d'où il étoit parti.

L'exemple du Général Smith a engagé quelques Propriétaires à ſouſcrire pour la ſomme de 50,000 l. ſt. à l'emprunt que la Compagnie eſt obligée de faire pour ſes beſoins préſens. Les Directeurs conferent avec le Miniſtere ſur les moyens de remédier aux déſordres de l'Inde.

Le renchériſſement du lait excite une ſorte de fermentation. Ces dernieres années, il ne ſe vendoit que trois demi-ſous la quarte ou pinte; il eſt monté à deux ſous, & il vient d'être porté à deux ſous & demi & au-deſſus. Cette augmentation ſouleve d'autant plus les eſprits qu'il y a eu abondance dans les pâturages. Les Revendeurs de lait la rejettent ſur les maîtres des beſtiaux, ceux-ci ſur les Braſſeurs à qui l'on attribue la cherté des grains. Au milieu de ces différends, on apperçoit l'influence que les prix des denrées de premiere néceſſité ont ſur les prix des autres denrées & de toutes les choſes vénales. On prétend qu'il y a un concert entre les plus riches vendeurs de laitage pour amener la cherté; on dit que les revendeurs en font un auſſi de leur côté pour n'acheter qu'à moindre prix: la juſte concurrence de ces intérêts reſpectifs qui tend ordinairement à établir le prix moyen, produit, par l'aigreur qui s'y mêle & qu'on entretient dans les eſprits, en premier lieu la cherté, en ſecond lieu des démêlés d'une très-dangereuſe conſéquence. Il vient d'y avoir des querelles très-vives entre les uns & les autres, & il y a eu beaucoup de lait perdu dans le tumulte. Lorſqu'on a imbu le Peuple de préjugés contraires au droit de la propriété ſur les conſommations, le Peuple auſſi voudroit taxer à ſon tour, il n'y a plus de vente libre, tout le monde conſpire contre les vendeurs; & pendant que chacun eſt ſi jaloux de ſes propriétés particulieres, tous conſpirent à violer les droits des Propriétaires des principales conſommations. Si la cherté du lait n'avoit pas, dans les mains des maîtres du bétail, une cauſe réelle & puiſſante, le refus d'en acheter les auroit bien forcés à baiſſer le prix: mais la haine & la violence s'en mêlent, ils en ſouffriront tous, & le Peuple en ſera la principale victime.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

AIX (*en Provence*), *le 6 Octobre.*

La Province vient de faire réimprimer & répandre un Mémoire ſur la maniere de préſerver le froment du charbon, ſuivant la méthode connue de M. Tillet, de l'Académie Royale des Sciences de Paris.

La nuit du 15 au 16, le vent, la pluie & le tonnerre cauſerent quelque dommage dans nos cantons. La foudre tomba ſur l'Égliſe de S. Jean de Malte.

Les Lettres-Patentes du 2 Avril concernant la régie des cuirs, ci-devant annoncées, ordonnent qu'aucuns cuirs & peaux ne ſeront peſés & marqués de perception, qu'ils ne ſoient entiérement ſecs. Cependant les Tanneurs qui n'ont pas droit de corroyer ou qui ne corroyent pas eux-mêmes, continueront de vendre les peaux de veau ſur le bord des foſſes aux Corroyeurs ſeulement, après qu'elles auront été priſes en charge & marquées de préparation par les Commis, leſquels les feront enſuite peſer & marquer de perception après les derniers apprêts de la corroyerie. Les Tanneurs & Fabricans ou Apprêtans cuirs & peaux auront leurs marteaux particuliers qu'ils appliqueront ſur les cuirs de leur fabrication. Ils ne pourront vendre aucuns cuirs ou peaux en cours d'apprêt, comme auſſi recoucher en foſſe ou remettre en cave les cuirs marqués de charge ou de perception. Il leur eſt défendu d'acheter & faire conduire chez eux des cuirs & peaux tannés & apprêtés, ſans avoir fait la déclaration & pris un laiſſez-paſſer au Bureau du Régiſſeur. Les Hongroyeurs ne pourront faire peſer & marquer leurs cuirs de perception, qu'après qu'ils auront été mis en ſuif; ils payeront les droits ſans diminution du poids des ſuifs trois mois après la peſée; ceux qui font des cuirs en blanc ſans les préparer en ſuif, vendront leſdits cuirs en blanc, à la charge de les faire marquer de perception & de prendre un laiſſez-paſſer. Les Mégiſſiers, Bourreliers & Gorliers ſeront tenus de déclarer les cuirs & peaux qu'ils voudront ſortir des aluns pour les mettre ſur des perches, à l'effet d'être pris en compte & marqués de préparation. Les Chamoiſeurs qui enverront fouler leurs cuirs & peaux dans les moulins de l'intérieur du Royaume, ſeront tenus au retour & avant le déchargement deſdits cuirs, de faire leur déclaration pour leſdits cuirs être pris en compte & marqués de préparation &c. Les Marchands, Voituriers &c, qui enleveront des cuirs verds ou des peaux en poil ou en laine dans l'étendue des quatre

lieues frontieres de l'Etranger, pour les tranſporter dans l'intérieur du Royaume, en feront leur déclaration & prendront un acquit à caution. La reſtitution des droits ordonnés à la ſortie des cuirs tannés pour l'Etranger, n'aura plus lieu que pour les deux tiers deſdits droits, & dans le ſeul Bureau de l'enlevement, & pour les ſeuls cuirs entiers &c.

DE LA ROCHELLE, *le 6 Octobre.*

La ſaiſon a été aſſez convenable pour les vendanges. Le raiſin rend beaucoup. On n'avoit compté que ſur une demi-récolte ordinaire en vin blanc, on en aura preſque par tout les deux tiers. Le vin rouge eſt très-abondant, eu égard à ce que les meilleures plantes ont produit depuis quelques années. On ſe néglige beaucoup dans cette culture; les dernieres récoltes ne l'encourageoient pas, elles n'enrichiſſoient pas le Vigneron; & il faut des avances & du courage & beaucoup de courage pour lutter contre des obſtacles ſans ceſſe renaiſſans.

Le 19 du mois dernier, un Fermier a été condamné à cinq cens livres d'amende, pour avoir vendu quinze pochées de bled & quinze de méture hors les lieux & heures de Marchés. La Police eſt très-exacte à punir ces ſortes de contraventions qui ſe renouvellent fréquemment Le grain n'en eſt pas plus commun & moins cher. Cependant il ſemble qu'à Marans la balance veut baiſſer. Les ſels ont augmenté tout d'un coup conſidérablement à l'Iſle de Ré.

D'AMIENS, *le* 8 *Octobre.*

Les grains ne varient pas beaucoup dans ces Provinces. Dans quelques Marchés, comme ici, ils éprouvent une diminution; dans d'autres comme à Lille, une augmentation, l'une & l'autre peu conſidérables. La ſaiſon retient les Laboureurs à la campagne: quoiqu'entrecoupée d'intempéries paſſageres, elle eſt favorable à leurs travaux. L'automne ſemble déjà promettre une bonne année; un bon augure eſt un encouragement.

D'ARPAJON, *le 9 Octobre.*

Depuis quelques années, la Direction des ponts & chauſſées a fait ouvrir, par ordre du Roi, à l'occaſion des chaſſes, un chemin pavé à Orcay. Les travaux en ſont avancés. Au printems prochain, le chemin ſera praticable juſqu'à Soucy où il joindra la route entretenue par S. M., aboutiſſante à celle de Paris à Dourdans, près Bruyeres-le-Châtel à une demi-lieue de cette Ville. La proximité de cette grande communication nous fait eſpérer qu'elle ſera pouſſée juſqu'ici.

Il n'y a preſque point de jour qu'il ne ſorte de cette Ville des voitures chargées de vins & de marchandiſes pour Verſailles, S. Germain, la Normandie &c. Les Commiſſionnaires & les Rouliers ſont tout prêts à ſuivre la nouvelle voie: elle abrégeroit leur route de deux lieues qu'ils ſont obligés de faire pour tourner par celle d'Orléans. Même avantage pour les retours. Notre commerce ſur la rive gauche de la Seine n'y gagneroit pas moins, ce qui tourneroit auſſi à l'avantage de l'Orléanois & autres Provinces où nous envoyons des proviſions de conſommation journaliere.

Un autre grand intérêt que nous y trouverions, ce ſeroit pour notre Marché de bled qui ſeroit plus fréquenté par les Fermiers des territoires attenans à la jonction.

C'eſt donc une faveur à ſolliciter vivement. Il a été dreſſé, ſur l'objet de cette communication, un Mémoire dans lequel l'Auteur en explique en détail les différens avantages, par des inſtructions curieuſes ſur les différentes branches de commerce & d'échanges entre les Provinces du Nord & celle du midi, particuliérement ſur le commerce de la Loire pris à Orléans, & celui de la Seine pris au Pecq près Saint-Germain.

DE PARIS, *le* 14 *Octobre.*

Il eſt vérifié dans divers cantons de l'Iſle de France & de pluſieurs autres Provinces, que les bleds qui avoient peu grainé, rendent beaucoup de farine. Deux ſeptiers & un minot de bled, meſure de Paris, ont rendu dans nos environs autant de farine & de meilleure qualité que trois ſeptiers de la même meſure de l'année derniere. Les vendanges ſont en général très-bonnes, & elles ſe font par un beau tems.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre d'un Gentilhomme de Châteauroux en Berry, au ſujet de l'écobuage. A Paris le 6 Août 1772.

Monsieur,

Votre Gazette, N°. 59, article de *Tours*, ne laiſſe point de doute ſur l'exiſtence d'une opinion prédominante dans le pays, je ne dirai point parmi les Cultivateurs, puiſqu'ils adoptoient l'opération qu'elle condamne, mais parmi des Citadins qui, étrangers à ce genre de travaux, voudroient, par une erreur dont ils ne prévoyent pas les ſuites funeſtes, qu'elle fût défendue dans le ſeul tems où il eſt convenable de la faire. Le Gouvernement a puiſſamment encouragé les défrichemens des terres incultes par des loix proſperes. Ces loix approuvent donc les moyens juſtes & ſages que la nature & l'art nous indiquent pour parvenir à une fin ſi déſirable. Or le moyen le plus propre pour préparer la converſion des friches en guérets, c'eſt le brûlis ou écobuage. Les Adverſaires de cette opération la favoriſeront eux-mêmes, lorſqu'ils verront combien elle eſt conforme à l'intérêt public. Voici les griefs des Parties plaignantes.

1°. Elles prétendent que *les cendres qui proviennent de l'incinération & de l'action du feu qui excite les ſels, procurent d'abord quelques récoltes abondantes; qu'il eſt de notoriété que la terre bientôt épuiſée refuſe le fruit du travail; que le terrein n'étant à la fin d'aucune reſſource, on eſt obligé de l'abandonner.*

Le titre de cette *notoriété* là eſt apparemment dévolu à un ſeul & unique canton; car je puis répondre qu'il eſt de *notoriété* généraliſée dans le Royaume, & très-poſitive, particuliérement en Dauphiné, que l'incinération eſt le ſeul moyen connu & admis pour remettre en valeur les terres épuiſées. Je ſoupçonne même que le titre de la *notoriété* des dangers de l'opération dans ce canton même, n'eſt pas abſolument inconteſtable, puiſque les Adverſaires de l'écobuage ſe plaignent griévement de ce qu'on y a recours: ce fait eſt un peu en contradiction avec la notoriété prétendue.

Vos Correſpondans de Grenoble vous aſſureront, Monſieur, que les terres des environs de cette Ville produiſent ſans interruption; & dès qu'on apperçoit quelque ſigne de ſtérilité, on n'héſite jamais d'écobuer & de brûler. C'eſt la reſſource infaillible des Cultivateurs de ce pays-là; & l'expérience les a convaincus de l'excellence de leur méthode. Je doute fort qu'une prohibition revêtue d'une peine pécuniaire les arrêtât un ſeul inſtant; ils ne redouteroient tout au plus cette peine, que comme une eſpece de frais qui diminueroit les bénéfices de cultivation: ils aimeroient mieux payer, cultiver & recueillir, à moins que ces frais n'abſorbaſſent les bénéfices, que d'abandonner leurs terres.

Ces mêmes Correſpondans ne manqueront pas auſſi de vous faire obſerver, Monſieur, que les Adverſaires de l'écobuage ne paroiſſent pas connoître ſuffiſamment les principes de l'opération. Ils vous diront qu'ils regardent le procédé de l'incinération, conduit avec ſageſſe, comme un moyen le mieux éprouvé de reſtituer à leurs terres la quantité prodigieuſe d'alkalis que leur enlevent annuellement les récoltes; & qu'ils ne pourroient compenſer tout au plus que par des maſſes exorbitantes de fumier, ſupérieures au produit de leurs fourrages. Ils vous diront que par la voie de l'incinération, ils créent de nouveaux alkalis, neutraliſent la ſurabondance des acides de leurs terres, operent des combinaiſons nouvelles analogues à la germination & à la reproduction de leurs grains; & que par-là ils n'interrompent point la progreſſion ſucceſſive de leurs récoltes.

Mais, ajouteront ces Correſpondans, pour parvenir à ces ſuccès, il faut commencer par régler les procédés. L'épaiſſeur de vos gazons doit être relative à la quantité des racines des végétaux qui les lient. Vous devez en diminuer le volume pour en augmenter les ſurfaces, & pour rendre l'action de la chaleur ſimultanée. Il ne faut pas trop brûler vos terres; la chaleur & la fumée ne doivent que les brunir & les noircir. Votre opération eſt manquée, ſi votre terre rougit; elle prend pour lors le carac-

tere de brique, caractere ineffaçable qui porte l'empreinte d'une ſtérilité éternelle. Il en ſeroit de même ſi vous vitrifiiez vos terres par trop de chaleur ; ce qui peut arriver très-promptement par le moyen des alkalis développés par l'incinération, & de leur union avec les argilles. C'eſt pour lors qu'on pourroit dire que de pareils terreins ne ſont *d'aucune reſſource, & qu'on eſt obligé de les abandonner.* Mais les terreins ne donneroient même pas *quelques récoltes abondantes ;* ceux qui donneroient de telles récoltes n'auroient certainement pas été *infécondés* radicalement. Ainſi c'eſt l'opération bien faite & non l'opération mal faite qu'on attaque. Que les Ecobueurs ſuivent la marche indiquée, ils auront les mêmes réſultats en Touraine comme en Dauphiné.

2°. On ſuppoſe que *l'opération appellée* écobuiſage, *entraîne des ſuites fâcheuſes, & que pluſieurs Paroiſſes en ont porté des plaintes.* Il ne faut pas douter que des Paroiſſes ne ſe ſoient élevées contre une ſi bonne opération rurale ; reſte à ſçavoir ſi c'eſt avec raiſon. Des Communautés qui retireront quelque foible profit d'un terrein vague, diront volontiers qu'en écobuant on les empoiſonne & l'on détruit leurs récoltes. Les plaintes ne coûtent rien : mais il faut en examiner la valeur, il faut qu'elles ſoient établies ſur des motifs plauſibles, & contradictoirement débattues entre les Parties intéreſſées : c'eſt l'ordre de la Juriſprudence. Sans ces précautions, votre voiſin, avec des plaintes, arrêteroit la culture de votre champ.

3°. On trouve mauvais que les *Agriculteurs choiſiſſent un tems ſec pour faire leurs brûlis, & en tirer tout l'avantage poſſible.* Cette marche eſt ſagement combinée & la moins diſpendieuſe. L'expérience a toujours prouvé que le tems le plus propre à faire des brûlis étoit celui des mois de Mars, Avril, Mai & Juin, quand ils ſont ſecs ; & tout Cultivateur éclairé adopte également ces époques, comme les plus favorables pour employer utilement ſes bras ſalariés, juſqu'au tems des récoltes & des labours qui ſuccédent. Comment donc ne ſeroit-il pas permis de faire des brûlis de défrichemens pendant ces mêmes mois ? Ceux qui en entreprendroient dans d'autres tems, en ſeroient aſſez punis, car leurs travaux & leurs dépenſes ſeroient en pure perte.

4°. On ſe récrie fortement ſur *l'abondance de la fumee des brûlis ; & l'odeur déſagréable donne des craintes pour la ſanté des Habitans.* Le déſagrément de la fumée & l'odeur d'empyreume occaſionné par l'action du feu ſur les huiles des végétaux ſont à la vérité des inconvéniens qu'on ne pourroit lever qu'en ordonnant d'éteindre les brûlis. Mais il paroît que le mérite de l'opération doit être jugé par ſes effets ſur la terre même & non ſur nos organes : le fumier auſſi a une odeur déſagréable ; on la ſupporte, parce qu'il engraiſſe les champs.

Quant à l'impreſſion des brûlis ſur la ſanté, juſqu'à ce qu'il ait paru des détails ſur les maladies & les morts occaſionnés par cette fumigation, il conviendra de préſumer que, puiſqu'avant le mois de Juin dernier, on ne s'en étoit plaint en aucun tems & en aucun lieu, quoique l'opération ſoit fort ancienne & générale, elle n'eſt pas abſolument ſi malſaine ; & que la fumée du gazon n'eſt pas plus maligne que celle du varech, aujourd'hui pleinement juſtifiée des mêmes imputations.

5°. Enfin on prétend que *cette fumée préjudicie notablement aux bleds, vignes & arbres fruitiers.* On diſoit encore la même choſe de celle du varech. En Dauphiné, elle ne fait point ce tort-là. Dans ces derniers tems où, en vertu des loix proſperes, il s'eſt fait beaucoup de défrichemens & d'écobuages, on ne s'eſt point apperçu que cette fumée ait brulé les récoltes voiſines. Enfin ſi elle eſt nuiſible aux fruits, comment ſe peut-il qu'on y ait recours, avec tant de ſuccès, pour éviter les effets de la gelée & des mauvais vents du printems &c ?

Tous ces motifs combinés & appréciés à leur juſte valeur doivent donner lieu à encourager une méthode ſi utile, & à publier des inſtructions pour y bien procéder. Ce qui prouve démonſtrativement la bonté de l'écobuage, c'eſt qu'on le continue partout malgré les dépenſes qu'il entraîne, & qu'il ſeroit très-poſſible de diminuer de beaucoup, en ſubſtituant aux bras d'homme la force des animaux appliqués à des machines fort ſimples, mais conſtruites ſur les principes & les réſultats de cet ouvrage. Les bornes d'une lettre ne me permettent pas d'entrer dans les détails qu'entraîneroit l'expoſition de mes idées : ce ſera pour une autre circonſtance. Il me ſuffira aujourd'hui

d'avoir prouvé que l'écobuage eſt parfaitement conforme à la ſaine phyſique, & néceſſaire à la proſpérité de l'État. Loin de la prohiber, on l'encouragera; on excitera les défrichemens, loin de les arrêter; l'on ſecondera des travaux productifs & analogues au vœu du Gouvernement pour l'extenſion du domaine de la charue.

Je ſuis avec les ſentimens qui vous ſont généralement dûs par la Nation &c.

Signé, D.....

N. B. *Nous prions, au nom du Public, l'Auteur de ces ſages & utiles avis, de pourſuivre l'ouvrage qu'il a ſi bien commencé, en nous faiſant part des idées qu'il annonce vers la fin de cette lettre. Son zele joint à l'étendue de ſes connoiſſances & de ſes recherches, nous permet de compter ſur ſes bienfaits & ſur une grande variété d'inſtructions. Nous lui rendrons avec empreſſement l'hommage qu'il mérite.*

II.

Secret pour faire revivre les écritures.

» Mettez le parchemin effacé par le tems » dans un ſceau d'eau de puits fraichement » tirée. Au bout d'un inſtant, retirez le ti- » tre, & mettez-le ſous preſſe entre deux » papiers, pour l'empêcher de ſe racornir » en ſe ſéchant. Lorſqu'il ſera bien ſec & » airé, s'il n'eſt pas encore bien liſible, re- » commencez l'opération juſqu'à trois fois. » L'encre revient dans ſon premier état; le » parchemin ne change point de couleur & » en acquiert une uniforme ». Extrait du *Supplément à la Diplomatique Pratique de M. le Moine, contenant une méthode sûre pour apprendre à déchiffrer les anciennes écritures & arranger les Archives* &c. Par MM. Battency & le Moine, Archiviſtes aſſociés. A Paris, chez Deſpilly rue S. Jacques 1772.

III.

AVIS.

M. Jean-Baptiſte Roulloin l'aîné, Négociant à Landernau en Baſſe-Bretagne, envoye par commiſſion les articles ſuivans.

Toiles blanches, crès larges diverſes aſſorties, crès roſcaunes & gratiennes aſſorties.

Toiles à carreaux larges & étroites de diverſes couleurs.

Toiles de Bretagne larges & étroites.

Toiles à voiles, toiles de Laucornan & autres.

Des fils blancs dits de Cologne, depuis 1 liv. 10 ſ. juſqu'à 6 liv.

Fils blancs meches de 25 livres chacune, depuis 1 liv. 10 ſ. juſqu'à 2 liv. 15 ſ.

Miels pour la Hollande, ſupérieurs en qualité à celui de Morlaix.

Suifs en barriques, beurre en barrique & en petits barils.

Cire jaune à la livre.

Peaux de geniſſes tannées à la piece, de 8 à 10 & 15 livres peſant.

Peaux de veaux tannées, de 18 à 21 livres & de 22 à 30 livres peſant, la douzaine; ces deux articles ſe vendent à la livre.

Peaux de geniſſes, de vaches en verd, qui ſe vendent à la piece & s'envoient à Bayonne & dans l'Etranger.

Cuirs tannés en fort, & courroies de toute eſpece.

Ceux qui voudront lui adreſſer des navires au Port de Breſt, ſoit pour en faire la réception ou pour leur procurer la vente des marchandiſes, peuvent s'aſſurer de ſon exactitude & de la plus grande célérité.

Son adreſſe eſt à M. Jean-Baptiſte Roulloin l'aîné, chez Madame veuve Mocaër, rue des Malchauſſés, à Breſt.

Prix du grain à Londres, le 25 Septembre 1772.

	shillings.
Le quarter de 544 liv. poids de Troye.	
De Froment	47 à 56
De Drêche	30 à 35
De Seigle	30 à 31
D'Orge	23 à 28
D'Avoine	15 à 18

Le quarter du meilleur froment étant à 56 shillings, c'eſt ſur le pied de 36 ℔ 3 ₶ de France le ſeptier de Paris.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 7 Octobre 1772, au Samedi 10 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 18 à 22 liv. *le ſeptier; idem* nouveau, de 15, 21 à 27 liv. ſ.; *idem* au Port de la Grêve, de 20 à 29 liv. Le ſeigle, de 14, 15 à 16 l. 5 ſ.; l'orge, de 10 l. 15 ſ., 11 liv. 15 ſ. à 12 liv. 10 ſ. auſſi *le ſeptier*,

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 7 Octobre 1772 au Samedi 10 dudit, l'avoine ancienne a été vendue à la Halle, de 23 l. 10 s., 24 à 24 l. 10 s.; *id.* nouvelle, de 22, 22 l. 10 s. à 23 l. 10 s.; *id.* au Port de la Grêve, de 20 à 22 l. *le sept.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 14 Octobre 1772, de 50 à 51 liv.; *idem* nouveau de 48 à 49; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 48 à 49; *idem* nouveau, de 46 à 47; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19 liv; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 46 à 47; *id.* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille & nouvelle, de 17 à 18 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 14 Octobre 1772.*

		#	ß	
Or de Portug. à		722		marc.
Du Mexique à		716		
Du Perou à		708		
Les guinées à		720		
Ducats à		98		once.
Or fin à 23 k.				
31 32.		99	10	
Or à 20 karats à		84		
L'argent à 11 d.				marc.
20 g. à		53	15	
Idem à 11 d. 10				
gr. à		51	15	
Piastres à		49		

CHANGES DE PARIS, *du 14 Octobre 1772.*

Amsterdam	55	½	
Londres	31	⅛	
Hambourg	183	¾	
Madrid	15	4	6
Cadix	15	3	
Livourne	95	½	
Gênes	94	½	
Lyon, *Saints*	⅝	p.	% p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1772.	*Lundi 12.*	*Mardi 13.*	*Mercredi 14.*
COMP. D. IND.			
Actions à 7 coup.	1255 57 ½ 60 .	1260	1262 ½ . . .
D°. 16es. à 7 cou.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D° 25es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	290	. . . . .	288 . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1771 & six premiers mois 1772.

Du Sam. 10 Oct. 1772.		Du Lundi 12.		Du Mardi 13.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Gossey, six prem. mois 1772.	A.	Thevenin, six d. mois 1771.	Z.	Viellard, six p. mois 1772.	A.
Caron, *idem.*	C.	Creuzé, six prem. mois 1772.	A.	Defrance, *idem.*	
Lenoir, *idem.*		Certain, *idem.*		Marsollier, *idem.*	D.
Clouet, *idem.*		Delamotte, *idem.*	C.	Defays, *idem.*	F.
Delarue pere, *id.*		Masson, *idem.*	G.	Cauchy, *idem.*	J.
. . . . .		. . . . .		. . . . .	
. . . . .		. . . . .		. . . . .	
. . . . .		. . . . .		. . . . .	
. . . . .		. . . . .		. . . . .	
. . . . .		. . . . .		. . . . .	
. . . . .		. . . . .		. . . . .	
. . . . .		. . . . .		. . . . .	
. . . . .		. . . . .		. . . . .	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1773.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1772. Du Mardi 13 Octobre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 18 *Septembre.*

LES circonſtances forcent ſouvent les hommes les plus éclairés à ſe prêter pour un tems au préjugé public, juſqu'à ce que l'inſtruction qui agit ſans violence ait levé les obſtacles qu'il oppoſe au rétabliſſement de l'ordre. Une malheureuſe expérience nous a appris que le Peuple, pour ſatisfaire un goût dépravé, ſe met dans le cas de manquer de pain, & ſouvent meurt de faim avec une ample proviſion d'eau-de-vie. Depuis long-tems la défenſe de diſtiller des grains a paru d'une néceſſité indiſpenſable dans des tems de diſette, & cette habitude en a fait en quelque ſorte une loi pour ceux même qui, ennemis des loix prohibitives, ne ſongent qu'à rompre ces entraves. Si le Conſeil a jugé convenable de défendre la diſtillation des eaux-de-vie de grains, ce n'a été qu'à raiſon de ces circonſtances & pour un tems. Lorſque pour en aſſurer l'exécution, il a été propoſé de faire ſaiſir tous les alembics, *A Dieu ne plaiſe*, s'eſt écrié le Roi, *que je permette jamais qu'on touche à la propriété de mes Sujets*. Ces paroles ſont le cri de la bienfaiſance qui annonce la premiere des loix de la juſtice; elles promettent à la propriété toute ſa légitime extenſion au moment même où l'on eſt forcé de la reſtreindre.

ALLEMAGNE.

DE BERLIN, *le* 23 *Septembre.*

Suivant les lettres de la Nouvelle-Marche, les marais ſe deſſéchent, l'air s'épure, l'Agriculture s'étend dans ce pays. M. de Brenckenohf, Conſeiller-Privé des Finances, célébre par ſon projet de réunion de la Viſtule à l'Oder & autres ſemblables, a fait creuſer, dans les marais de la *Warta* un canal de décharge, & le Prince Henri a bien voulu lui-même le percer. En moins d'une heure, un volume énorme d'eaux s'eſt écoulé, & la terre s'eſt offerte à la culture. M. Brenckenohf a en même tems préſenté au Prince Ferdinand de Pruſſe, Grand-Maître de l'Ordre de S. Jean, un plan d'amélioration pour les terres de cet Ordre par de pareils travaux.

DE DANTZICK, *le* 23 *Septembre.*

Malgré la dévaſtation de la Pologne, la terre n'a pas laiſſé que de donner une paſſable récolte dans ce Royaume. On ne peut pas dire qu'il y ait dans la grande & la petite Pologne autant de bled qu'à l'ordinaire; elle a trop beſoin de culture, elle en a reçu trop peu: mais la Podolie, la Volhinie, l'Ukraine qui exigent moins de dépenſes & de ſoins, ont beaucoup recueilli, à quelques cantons près qui ont un peu ſouffert.

DE HAMBOURG, *le* 26 *Septembre.*

Ceux qui prétendent que la cherté ac-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

tuelle des grains ſur les bords du bas Elbe eſt purement factice, ne ſont pas trop loin de la vérité. On verra par les détails ſuivans ce qu'il faut en croire. Dans une des principales Villes ſituées ſur ce fleuve, il y a actuellement une grande quantité de grains emmagaſinés, & l'on y en attend encore tous les jours. Cependant le prix du laſt de bled, tombé ci-devant au-deſſous de 76 rixdhales, vient d'être pouſſé tout récemment au-deſſus de 90. La preuve qu'il y a abondance, c'eſt que ceux qui font ce trafic offrent des loyers très-forts pour des greniers qu'ils ſe propoſent ſans doute de remplir. C'eſt au Public à ne pas ſe laiſſer tromper par ces manœuvres. Les moiſſons ont été aſſez généralement abondantes. Quand elles auroient manqué dans quelques Provinces de France, d'Eſpagne, de Portugal, (d'Italie), ce n'eſt pas du Nord que ces pays tireroient beaucoup, d'autant plus que les uns ont l'abondance à côté d'eux, que les autres attendent des traites conſidérables de Philadelphie, qu'on a lieu de penſer que l'exportation ne ſouffrira point de difficulté en Angleterre, & qu'enfin dans ces Provinces le prix baiſſera certainement dès que les Payſans, libres des travaux de la campagnes, auront pu battre leurs grains.

Ce qui ſe paſſe dans la Ville dont on vient de parler (*voyez l'article précédent*), on le voit auſſi dans quelques autres Villes ſituées ſur la Viſtule.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 29 Septembre.*

On écrit de Philadelphie que les Propriétaires de la Manufacture de porcelaine établie dans cette Ville, ont fait l'eſſai d'une terre qui leur a été préſentée par un Gentilhomme de Charles-Town, & qu'il en eſt réſulté une porcelaine ſupérieure à celles de l'Orient, & capable de réſiſter à un feu qui ne ſoutiendroit pas le meilleur creuſet.

Ces jours derniers, il y a eu ici & dans pluſieurs Provinces des ouragans violens qui ont cauſé beaucoup de dommage dans les Villes & dans les campagnes. Pluſieurs bâtimens ont été fracaſſés ſur la Tamiſe; la ſemaine derniere, il y eſt entré 108 bateaux de charbon de terre.

La nouvelle machine inventée par M. C. Varlo (voy. la derniere Gazette article des *nouvelles inventions*) a été préſentée au Roi par M. le Comte d'Oxford. S. M. en a été ſinguliérement ſatisfaite.

On mande d'Edimbourg qu'il y eſt arrivé une ſi grande quantité de harengs, qu'ils ne ſe vendent que quatre ſous le cent; & qu'on eſt fort occupé à en ſaler à la maniere d'Yarmouth.

Le *Phénix*, Capitaine Hanin, parti du Havre pour la Martinique, a fait naufrage la nuit du 24 ſur la côte de Catwater : la cargaiſon ſera preſqu'entiérement ſauvée.

Dans l'Aſſemblée de la Compagnie des Indes tenue le 23, il fut expoſé que ſi la déclaration du dividende avoit été renvoyée à la fin du ſémeſtre, c'étoit par la raiſon très-naturelle qu'il ne pouvoit être juſtement réglé qu'après que toutes les affaires étoient bien connues; que ce changement étoit d'ailleurs forcé par l'obligation où l'on étoit de payer pour 870,000 liv. de lettres de change de plus que les Employés dans le Bengale n'en doivent tirer, & par une indemnité additionnelle de 234,000 l. que le Gouvernement demandoit pour le thé; qu'on avoit imaginé différens moyens pour lever cet argent, & qu'on négocioit à cet égard avec le Miniſtere &c. Il fut déterminé à la pluralité des voix que les Directeurs continueroient la négociation avec le Gouvernement, & qu'ils en rendroient compte aux Actionnaires dans un délai convenable.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De la Rochelle, *le 27 Septembre.*

Les vendanges commencerent Lundi dernier. La récolte eſt beaucoup plus abondante qu'on ne pouvoit l'eſpérer, après la gelée de Pâques qui détruiſit entiérement la premiere pouſſe de la vigne. Dans preſque toute la Province, l'humidité de la terre & la beauté du tems qui ſuccéda à ce déſaſtre, ont produit un effet merveilleux. Le vin *chanché*, qui avoit conſtamment manqué depuis dix ans, & qui ſe vendoit depuis cette époque 450 & 500 livres, ne vaudra pas vraiſemblablement cette an-

née plus de dix-huit ou vingt piſtoles.

Il ſeroit heureux que cette récolte nous dédommageât de la cherté du bled. Le froment vaut actuellement vingt piſtoles au Marché de Marans; la bailliarge n'y eſt pas proportionnellement moins chere. La récolte du froment a été mauvaiſe dans tout le Poitou; le gros bled a manqué tout-à-fait. Les pauvres auront bien beſoin de ſecours cet hiver.

Il y a plus de quinze jours que nous avons vu arriver dans l'Aunis cinq à ſix mille Payſans du Poitou pour travailler aux vendanges. Il en paſſoit un ſi grand nombre à l'Iſle Ré que, crainte de la famine, on en a renvoyé la plus grande partie dans le continent, & que les maîtres des barques ont reçu ordre de refuſer le paſſage à ceux qui ſe préſenteroient pour aller vendanger dans l'Iſle.

Nous avions coutume de voir tous les ans de ces Payſans là, mais non pas ſi en grand nombre à beaucoup près.

De Nancy, *le 27 Septembre.*

La Cour Souveraine, par un Arrêt du 12, a fait très-expreſſes & itératives inhibitions & défenſes de faire ſortir aucuns grains & farines des Etats du Roi, & d'empêcher la libre circulation des grains dans l'intérieur, ſous les peines portées par les Ordonnances.

De Colmar, *le 28 Septembre.*

Pendant le mois d'Août, nous avons joui de l'eſpérance d'une récolte excellente de vin, tant pour la qualité que pour la quantite: mais notre attente a été déçue. Depuis le commencement du préſent mois, nous n'avons eu que pluies & tems froids, de ſorte que non-ſeulement le raiſin n'a point mûri, mais qu'il en a pourri beaucoup; ce qui fait remonter les prix des vins vieux que les bonnes apparences avoient fait baiſſer. Cette circonſtance accélérera la vendange; on aimera mieux faire une récolte paſſable de vin moindre en qualité, que d'en laiſſer perdre une partie, attendu que la modicité des récoltes précédentes fait que la plûpart des caves ſont vuides; & que le vin, quel qu'il ſoit, ſe vendra.

De Dole, *le 30 Septembre.*

Sans que nous puiſſions dire que notre derniere récolte de grains ait été abondante, il eſt certain qu'elle ne doit pas exciter des plaintes, & que le prix ſera au point où tout le monde pourra vivre. C'eſt ordinairement dans ce mois que le grain eſt le plus cher: cependant notre meſure, peſant trente livres, n'a pas paſſé cinquante-cinq ſous, le bled le plus beau.

On vendange. Les Propriétaires & les Cultivateurs ſont trompés comme ils voudroient toujours l'être; ils trouvent un tiers de plus de récolte qu'ils n'en avoient eſpéré. Il étoit tems de faire du vin. Depuis cinq à ſix ans, il n'y en avoit point dans nos caves.

Nos Officiers Municipaux viennent de permettre à M. l'Abbé Moret l'établiſſement d'une Penſion académique dans laquelle les jeunes-gens de famille ſeront inſtruits ſelon des principes nouveaux, & formés aux connoiſſances & aux mœurs de Citoyens.

De Lille (*en Flandre*), *le 30 Septembre.*

Les demandes conſidérables des colſats & de leurs huiles en augmentent journellement le prix. On ne ſe ſouvient pas d'une pareille cherté. Ces denrées ſe vendent quinze jours avant leur livraiſon.

De Clermont (*en Argonne*), *le 1 Octobre.*

Le zélé Citoyen dont on a déjà annoncé les différentes cultures nouvelles, a réuſſi au-delà de ſes eſpérances. *L'orge du Pérou* (a) a ſurpaſſé tout ce qu'on pouvoit en attendre: elle a donné les mêmes réſultats, l'année derniere, au Frere Coſme des Feuillans, & à M. Gauthier de Bondis de qui M. de

(a) *C'eſt l'orge de Sibérie, l'orge d'Aſie, l'orge-riz &c. Le produit extraordinaire de ce grain eſt partout généralement le méme. On nous a parlé d'un eſſai vraiment merveilleux;* cent grains *ont donné* cent livres *d'orge. Cette production mérite une attention ſinguliere. Nous donnerons dans quelque tems un morceau très-intéreſſant ſur cet objet.*

l'Iſle du Moncel avoit reçu ſa ſemence. Quatre livres ont rendu deux boiſſeaux du pays, ou trois de Paris, dans une terre très-commune. La récolte en a preſque triplé dans les jardins. Le grain, loin de dégénérer, eſt beaucoup plus gros que la ſemence, & plus peſant que le bled.

Le maïz, inconnu dans ce pays, a eu une parfaite réuſſite. Un Franc-Comtois l'a trouvé auſſi beau qu'il l'eſt dans ſa Province où il eſt d'une grande reſſource.

Les avoines de Hongrie ont également proſpéré. Un clos exactement fermé de trois à quatre cens arpens facilitera les expériences que notre Géorgiphile ſe propoſe de ſuivre.

De Crespy (*en Valois*), *le* 1 *Octobre.*

L'avoine a beaucoup moins rendu que l'on ne s'en étoit flatté. L'apparence étoit des plus agréables; mais la grande ſéchereſſe & la continuité des pluies qui lui ont ſuccédé, ont fait comme avorter la plûpart des grains, de ſorte que la gerbe rend beaucoup moins ſous le fléau que les épis ne le promettoient.

De Besançon, *le* 3 *Octobre.*

Par un Arrêt du Conſeil d'Etat du 4 Août, conforme à une Ordonnance de M. l'Intendant du 27 Mai, les ſieurs Jacques-François & Jean Baptiſte de la Croix, & Barthelemi Williet continueront d'exploiter les marbres de la carriere de Chaſſal près de Saint-Claude, ſuivant les conditions de l'acte paſſé le 27 Décembre 1771. Les Adjudicataires fourniront telles pieces de marbre qu'on ſouhaitera en bloc ou en planches. Il y en a de toutes qualités, principalement du violet & du lilas, jaune antique & pourpre, griotte blanc & rouge, brocatelle auſſi beau que celui d'Eſpagne. Il y en a qui imitent le Sicile & autres d'Italie. Il faut s'adreſſer aux Entrepreneurs à leur Manufacture de Cuetaut, près Saint-Claude; ils font toute ſorte d'ouvrages.

D'Amiens, *le* 5 *Octobre.*

On mande d'Arras qu'au commencement de Septembre, le tonnerre conſuma une partie de colſats près de Béthune; & que preſque dans le même tems un incendie réduiſit en cendres douze maiſons ou fermes de Sailly-la-Bourſe, village du même canton. Le 17, le feu prit à Mondidier à une Braſſerie & enſuite à trois Tanneries: tout fut la proie des flammes.

De Paris, *le* 5 *Octobre.*

Le Béarn, le Comté de Foix, le Bigorre, & les Provinces voiſines ont eu la douleur de voir, vers la mi-Septembre, les pluies & les torrens détruire des maiſons, des chauſſées, des moulins, des ponts, des routes, des récoltes.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Livres nouveaux.

1. *Dictionnaire Raiſonné-Univerſel des Arts & Métiers, contenant l'Hiſtoire, la Deſcription, la Police des Fabriques & Manufactures de France & des Pays étrangers: Ouvrage utile à tous les Citoyens.* Nouvelle Edition, revue, corrigée & conſidérablement augmentée, dédiée à M. de Sartine. 5 vol in 8°. propoſés par ſouſcription. A Paris, chez P. Fr. Didot, jeune, Libraire de la Faculté de Médecine de Paris, quai des Auguſtins.

M. l'Abbé Jaubert, de l'Académie des Sciences de Bordeaux, a préſidé à cette nouvelle Edition enrichie de pluſieurs Mémoires communiqués par d'habiles Artiſtes, de deſcriptions d'outils, de machines, de procédés nouveaux, d'articles entiérement refaits tels que celui *d'Agriculture*, d'une nomenclature générale de mots techniques avec leur explication, nomenclature qui manquoit abſolument dans notre Langue &c. La premiere édition de ce Dictionnaire, quoiqu'elle ne fût qu'en deux volumes, a été ſi favorablement accueillie du Public, qu'elle aſſure, ce ſemble, un plein ſuccès au nouvel Ouvrage qu'un Editeur ſçavant, infatigable & bien ſecondé, a fait avec une abondance de nouveaux matériaux fondus dans les anciens.

Les perſonnes qui deſireront s'aſſurer d'un exemplaire de cet Ouvrage dont les trois premiers volumes ſont imprimés, payeront,

en ſouſcrivant, 5 l., & en retirant l'exemplaire complet en feuilles à la fin de cette année, 15 liv. La ſouſcription n'aura lieu que juſqu'au jour que l'Ouvrage paroîtra, paſſé lequel tems, ceux qui n'auront pas ſouſcrit payeront l'Ouvrage complet en feuilles, 24 liv.

2. *Diſſertation ſur les vins.* Ouvrage dans lequel on donne la meilleure maniere de les préparer, celle de les conſerver, les moyens de les améliorer, de prévenir & de remédier aux altérations auxquelles ils ſont ſujets, & où l'on fait connoître les pratiques de ceux qui les frelatent. A Paris, chez le même Libraire. 1 vol. in-12, prix 2 liv. broché.

L'Auteur de cette brochure a travaillé chez les Marchands de vin en France, en Angleterre & en Hollande. C'eſt à ces circonſtances ainſi qu'aux lumieres qu'il avoit d'ailleurs, aſſurément fort ſupérieures à celles du commun des gens de ſon état que le Public doit cet Ouvrage où l'on trouvera des inſtructions utiles à l'économie des vins. Il eſt diviſé en quatre chapitres. Dans le premier, il eſt parlé des vins en uſage chez les Romains & de la façon de les faire & de les conſerver; dans le ſecond, de la vendange; dan le troiſième, de la fermentation ſpiritueuſe; dans le quatrième, des moyens de les conſerver, améliorer, corriger &c. La partie la plus abondante & la plus neuve eſt un recueil de recettes que les Propriétaires & les Conſommateurs ne ſeront pas fâchés de ſçavoir. Le Public y apprendra, outre les remedes aux différens vices des vins, les formules ſuivant leſquelles on les ſophiſtique & on le trompe.

3. *Code de Medecin Militaire, pour le ſervice de terre.* Ouvrage utile aux Officiers, néceſſaire aux Médecins des Armées & des Hôpitaux militaires. En trois parties. La premiere traite de la ſanté des gens de guerre; la ſeconde des hôpitaux militaires; & la troiſième des maladies des gens de guerre. Par M. Colombier, Docteur Régent de la Faculté de Médecine en l'Univerſité de Paris, Membre de celle de Douay & de Rheims, ancien Chirurgien Major du Régiment du Commiſſaire Général de la Cavalerie. A Paris, chez Coſtard, Libraire, rue S. Jean-de-Beauvais. 5 vol. in-12.

La diviſion de cet Ouvrage eſt marquée dans le titre. M. Colombier a choiſi pour objet de ſes travaux une claſſe bien précieuſe; une grande expérience l'a mis en état de remplir une tâche juſqu'à préſent trop négligée quoiqu'elle intéreſſe de tant de manieres l'Etat & la Nation. La premiere partie de ce code lui appartient entiérement; dans la ſeconde, il réunit une foule de vues dont l'exécution pourroit s'étendre ſur tous les hôpitaux; la troiſième contient auſſi beaucoup de choſes qui ſont à lui ſeul. Sont objet principal eſt de détruire les abus & les préjugés contraires à la ſanté des Soldats. L'Auteur l'entreprend avec le courage & les lumieres que l'entrepriſe exigeoit. En parcourant ſon Ouvrage, nous avons remarqué divers articles analogues à notre travail & d'une utilité particuliere pour le Peuple, pour les Payſans ſur-tout: nous nous propoſons d'en donner une notice. D'ailleurs ce code nous a paru mériter d'être entre les mains de tous les Militaires. La Médecine propre à chaque état, au *Peuple*, aux *Gens de Lettres*, aux *Gens du monde*, aux *Gens de guerre* &c, eſt une carriere nouvelle que notre ſiecle s'eſt ouverte, & dans laquelle il reſte encore de vaſtes champs à parcourir.

4. *Nouveau Mémoire contenant pluſieurs propoſitions avantageuſes à l'Etat*, ſuivi de *l'extrait du Plan préſenté à l'Académie par M. le Chevalier de ***, pour une diſtribution générale d'eau pure dans Paris.* Broch. in-8°. de 37 pag.

Ces *propoſitions* tendent à remédier aux abus du commerce intérieur, à établir un grand commerce dans le Nord, à entreprendre le défrichement des excellentes terres de la Guyanne. Le moyen, c'eſt la formation d'une Compagnie qui, ſans privilege excluſif & moyennant la perception, pendant vingt ans, d'un droit modique de cote & paraphe des journaux des Marchands, ajouté à un emprunt, ſe charge de faire exécuter l'Ordonnance du Commerce de 1673, & d'étendre le commerce & la culture dans les pays nommés ci-deſſus. Si nos principes ſur le commerce extérieur & les entrepriſes éloignées ne s'accordent pas avec les idées de l'Auteur du projet, nous ne diſſimulerons pas néanmoins qu'en partant des préjugés & du ſyſtême reçus, il a des vues réfléchies, & tous les ménagemens poſſibles pour ne bleſſer ni le commerce ni les Marchands dont il a prévu les oppoſitions. Le

plan pour la distribution d'une eau pure à Paris renferme beaucoup d'avantages que nous ne voudrions pas voir fondés sur une prohibition. Nous nous réservons de parler plus amplement de ces projets qui annoncent un génie occupé en grand de l'utilité publique.

5. *Bibliographie Parisienne*, ou Catalogue d'Ouvrages de Sciences, de Littérature, & de tout ce qui concerne les Beaux-Arts &c, imprimés ou vendus à Paris, avec les jugemens qui ont été portés dans les Ecrits périodiques &c. Par une Société de Gens de Lettres &c. Tom. sixième. A Paris chez Desnos, Libraire, Ingénieur-Géographe du Roi de Danemarck, rue Saint-Jacques, au Globe.

Ce Tome complette l'année 1770. Il est suivi d'une Table alphabétique raisonnée des matieres, & des noms des Auteurs qui ont donné des Ouvrages en 1770, Table nécessaire pour guider le Lecteur dans la recherche des articles qui l'intéresseront. Encouragés & excités par l'accueil que le Public a fait à ce début, les Auteurs se proposent de faire marcher désormais deux années ensemble, à commencer par celle qui précéde & celle qui suit 1770 : ils continueront en avançant & en retrogradant d'années en années successivement. Par-là ils se flattent de former un dépôt général de la Littérature de France. Comme un pareil Ouvrage doit avoir nécessairement une certaine étendue, & qu'il faut par la modicité du prix lui donner un accès facile chez les Amateurs tant en France qu'en Pays étrangers où l'on est si curieux de connoître nos productions, les volumes de la Bibliographie Parisienne ne seront plus vendus désormais pour la suite que 2 l. 10 s.

I I.

Plantes à cultiver.

1. M. Morand, fils, a lu dans la Séance de l'Académie des Sciences du 5 Juin dernier, un Mémoire curieux sur la racine de Bryone. Cette racine a une partie amere, désagréable, purgative & dangereuse ; mais en même tems elle contient, en très grande quantité, une substance saine dont on pourroit faire de la farine & des galettes. On sçait que la plûpart des Américains ont fait de tout tems leur nourriture ordinaire de Jucas & de Maniocs, plantes mortelles lorsqu'on les mange crues & que la préparation ne les épure pas. La racine de *l'Arum* est aussi vénéneuse ; elle approche par sa qualité caustique du Manioc : cependant comme elle renferme aussi une partie bienfaisante, on y a eu recours en Europe dans des tems de disette. La racine de Bryone a beaucoup de rapport avec la Cassave de l'Amérique ; il n'y auroit qu'à lui faire subir les mêmes préparations. M. Morand a présenté à l'Académie un essai de cette substance, mais moins blanche que la Cassave, désagréable au goût, vraisemblablement parce qu'elle n'étoit pas encore bien lavée, & enfin fort liqueuse, de façon que l'on ne pouvoit se dissimuler qu'elle étoit encore fort éloignée de l'état d'un bon comestible. Cette découverte n'est certainement pas à négliger.

2. Les végétaux & sur-tout les végétaux nutritifs cultivés en Europe, sont presque tous exotiques. La plûpart de nos grains sont venus du Levant. Le riz cultivé en Suisse, en Italie &c, est tiré des mêmes contrées. La Perse nous a envoyé nos meilleurs herbages. L'Amérique nous a donné les pommes de terre. Les pêches viennent originairement de Perse, les abricots d'Arménie, les prunes de damas de Syrie, les cerises du Pont &c. Le Frioul, le Piémont, le Ferrarois, les Provinces d'Allemagne & autres pays qui aiment mieux vendre du tabac que d'en acheter ont reçu cette plante de l'Isle de Tabago, du Bresil, du Mexique &c. Nous commençons à cultiver la garance de Smyrne. M. le P. d'A. a prouvé ci-devant dans notre Gazette la possibilité de cultiver l'indigo dans nos Provinces méridionales ; peut-être aussi les cannes à sucre y réussiroient-elles. M. Rondeau, Médecin, vient de prouver dans un Mémoire sur les plantes les plus utiles à cultiver dans les Pays Bas, que la rhubarbe convient parfaitement à nos contrées. Cette plante croît à la Chine, au Tibet, en Tartarie, en Moscovie &c. La rhubarbe envoyée en Moscovie, en Angleterre & en France ressemble parfaitement pour la forme, la couleur, l'odeur, le goût à celle de la Chine ; & elle supporte les hivers les plus froids dans le Jardin du Roi à Paris. Feu M. Gaumont, Gentilhomme de Bruxelles, mit en terre